PAYS PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE

Maison des Services Publics
6, boulevard Simon Batlle
66400 CÉRET
Tel : 00 33 (0)4 68 87 43 24
contact@payspyreneesmediterranee.org

PROCÈS VERBAL DE DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juin, l'Assemblée Générale du Conseil de Développement du Pays Pyrénées Méditerranée, compétente en la matière en vertu des dispositions des articles 9 et 11 des statuts enregistrés le 13 juillet 2001 et modifiés le 16 juin 2014, le 17 juin 2016 et le 16 mai 2023, a approuvé à l'unanimité :

La modification du Bureau

Le collège socio-économique désigne à l'unanimité Christian SOLER, arboriculteur à Saint-Genis des Fontaines, comme représentant en Bureau, en remplacement de M. Laurent Barreda pour la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales.

Le bilan financier 2024 présenté par Philippe ADGÉ, expert-comptable de l'association

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Les **subventions d'exploitation** se sont élevées à **589 693** euros contre 480 372 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de + **22,8** %.
- L'ensemble des **produits d'exploitation** ont légèrement augmenté pour passer de 904 377 euros en 2023 à 1 003 120 euros en 2024.
- Les **charges de fonctionnement** de l'exercice se sont élevées à **85 627** euros contre 86 117 euros au titre de l'exercice précédent : elles sont très stables, le fonctionnement est très bien maîtrisé.
- Les **impôts et taxes** ont **diminué** de **1206** euros (soit **- 4,5%**) pour passer de 26 594 euros à **25 388** euros.
- Le montant des **charges de personnel** s'élève à **529 275** euros contre 575 262 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de **– 8** %.
- **L'effectif salarié moyen** diminue et s'élève à **9,7** ETP au 31/12/2024 contre 11,53 ETP au 31/12/2023.
- Le **résultat courant non financier** présente un **excédent de 86 741 euros** contre un excédent de 65 023 euros au titre de l'exercice précédent.
- Compte tenu d'un **résultat financier** de **17 325** euros, d'un **résultat exceptionnel** de **0** euros, le **résultat de l'exercice** se solde par un excédent de **100 489** euros contre un excédent de 71 721 euros au titre de l'exercice précédent.
- Au 31 décembre 2024, le **total du bilan de l'association** s'élevait à **1 357 288** euros contre 1 233 750 euros au titre de l'exercice précédent.
- L'actif immobilisé net s'élève à **3640** euros pour l'exercice clos contre 7 034 euros pour l'exercice précédent.

- Les créances représentent 22,45% du total de l'actif contre 32% pour l'exercice précédent, et les disponibilités représentent 77% de l'actif contre 67% lors de l'exercice précédent.
- Les fonds propres de l'association représentent 60,55% du total du bilan avec une légère variation par rapport à l'exercice précédent (58%), les provisions et fonds dédiés représentent 13,30% du passif et les dettes et produits constatés d'avance 6% du passif en diminution par rapport à l'exercice précédent (10% et 32%).
- **Présentation des comptes annuels**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 qui sont soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

- **Événements importants survenus postérieurement à la date de clôture de l'exercice**

Néant

- **Évolution prévisible de l'association**

Les programmes pluriannuels sont en cours pour le prochain exercice, certains programmes ponctuels pourraient ne pas être renouvelés. Les charges de fonctionnement ainsi que les frais de personnel restent maîtrisées.

- **Affectation du résultat**

Il est proposé d'affecter l'excédent de l'exercice s'élevant à 100 489 euros au compte de report à nouveau pour **100 489** euros.

Le rapport de gestion 2024 ainsi que le rapport spécial et le rapport sur les comptes annuels, établis par Béatrice CALVET-GARRERA – Commissaire aux comptes, certifient que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé.

Le montant annuel de la cotisation des 4 Communautés de communes adhérentes à hauteur de 3 euros par habitant

Le budget prévisionnel 2025

Charges : 821 980 euros
Recettes : 821 980 euros

Le Bilan d'activité 2024 et le programme d'actions prévisionnel 2025

--
Fait à Céret, le 25 juin 2025

Nathalie REGOND PLANAS
Présidente du Conseil de Développement
du Pays Pyrénées Méditerranée